



Plénière

05 juin 2019

Compte rendu

Sommaire

| | |
|---|----|
| - Ouverture | 2 |
| - Approbation du compte rendu de la dernière séance | 3 |
| - Présentation du rapport d'activité 2018 | 4 |
| - Point sur l'activité du Bureau | 5 |
| - Point d'avancement des travaux | 6 |
| - Présentation de la méthode d'évaluation de la préfiguration du service national universel | 9 |
| - Intervention et échanges avec Monsieur Gabriel ATTAL | 10 |
| - Intervention et échanges avec Monsieur Fabien Truong | 12 |

Ouverture

Elsa BOUNEAU ouvre la réunion plénière, qui est l'occasion de rendre compte de l'ensemble des travaux dans le cadre du COJ. La créativité et la complémentarité de l'ensemble des travaux des Commissions ont permis d'enrichir les avis produits par l'instance.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

En l'absence de remarques émises en séance, le compte rendu est approuvé.

Présentation du rapport d'activité 2018

1) *Les principaux points*

Elsa BOUNEAU rappelle les quatre thématiques de la lettre de mission du ministre de l'éducation nationale:

- les mobilités des jeunes ;
- le plan Mercredi ;
- les initiatives des jeunes dans les territoires ruraux ;
- le Service national universel (SNU).

En 2018, les deux avis du COJ sur le SNU ont été transmis. Pour sa part, la Commission « Education Populaire » a lancé ses travaux sur le plan Mercredi, en orientation spécifiquement sa réflexion sur la qualification des animateurs périscolaires.

Sur la mobilité des jeunes, la Commission Insertion des jeunes a constitué un groupe de travail dédié, qui a produit un rapport présenté au ministre en janvier 2019.

Par ailleurs, la réflexion sur les jeunes dans les territoires ruraux a été lancée au sein d'une instance inter-commissions.

La Commission Insertion mène actuellement ses travaux sur le sujet du Revenu universel d'activité pour une ouverture à l'âge de dix-huit ans.

2) *Les formations spécialisées*

Deux formations spécialisées se sont réunies :

- formation spécialisée pour l'habilitation des organismes préparant au BAFA et BAFD ;
- formation agrément aux associations au titre des activités de jeunesse et d'éducation populaire.

3) *La clause d'impact*

L'objectif de la clause d'impact, mise en œuvre depuis 2016, est d'analyser dans chacun des projets de loi, l'impact que celui-ci pourrait avoir sur la jeunesse. Le COJ a émis un certain nombre de préconisations :

- réalisation d'études d'impact sur les propositions de loi déposées par les parlementaires ;
- amélioration de la publicité sur les études d'impact ;
- actualisation des études d'impact après adoption des amendements par le Parlement ;
- intégration d'indicateurs dans l'étude d'impact aux fins de faciliter la mesure ;
- organisation d'un temps de travail autour de la clause d'impact jeunesse.

Point sur l'activité du Bureau

Elsa BOUNEAU précise que le Bureau se réunit une fois par mois pour échanger sur les travaux des différentes commissions. Des rencontres régulières avec le Secrétaire d'Etat et son Cabinet permettent de maintenir un dialogue étroit pour discuter de l'actualité des projets respectifs. Le sujet le plus récent évoqué avec Gabriel Attal est celui du positionnement du COJ en tant que Conseil d'orientation du SNU.

Point d'avancement des travaux

I) Inter-commission « Initiatives des jeunes dans les territoires ruraux »

1) *Méthode et axes de travail*

Charles FOURNIER fait part du constat de la présence non pas d'une, mais de plusieurs jeunesses, de la même façon qu'il existe des ruralités diverses.

L'inter-commission a travaillé sur des axes divers :

- la gouvernance des politiques publiques de jeunesse et la participation des jeunes dans les instances ;
- la mise en place de politiques publiques transversales ;
- le rôle des jeunes dans les initiatives citoyennes ;
- l'accompagnement et le financement des initiatives portées sur la jeunesse.

Une réunion mensuelle a été tenue depuis décembre 2018, en organisant en parallèle organisé des visites sur sites.

2) *Premières pistes de préconisations*

Sur la gouvernance, l'enjeu est de rendre lisible l'organisation entre les différents intervenants, et de mettre en place des politiques de jeunesse partenariales dans les territoires ruraux. La participation doit être réalisée sur la base d'un contrat.

En outre, il conviendra de développer des tiers-lieux incubateurs de citoyenneté, dans l'espace public et de manière informelle. Il serait également utile de revisiter les instances existantes afin de les faire évoluer dans leurs ambitions.

L'ensemble de ces objectifs ne se conçoivent pas sans l'émergence d'un écosystème d'accompagnement, en diffusant des compétences sociales autour de la jeunesse. Les activités collaboratives dans les territoires ruraux, de même que les nouvelles formes d'habitat et les questions d'économie et de participation, devront faire l'objet d'une réflexion de fond.

II) Commission Education populaire

1) *Méthode et axes de travail*

Daniel FREDOUT précise que la Commission a tenu huit réunions et auditions des parties prenantes, et qu'elle a identifié deux problématiques : la qualification et la formation des animateurs périscolaires et la mise en œuvre du Plan Mercredi dans les territoires. La Commission a décidé, préalablement à la remise d'avis proprement dit sur le Plan Mercredi sollicité par le ministre, de se pencher sur le sujet de la qualification des animateurs.

2) *Qualification et formation des animateurs périscolaires : quatre préconisations*

La première recommandation consiste à renforcer et développer les espaces et les temps dédiés de coordination des différents acteurs, qu'ils soient en charge de la gouvernance ou de la mise en œuvre des actions.

La deuxième préconisation tient à la valorisation de la dimension éducative des fonctions d'animation, tout en signifiant la diversité des statuts et des parcours, notamment de formation. Ce secteur doit être reconnu comme un métier à part entière, alors qu'il n'est aujourd'hui pas pris au sérieux.

La troisième préconisation vise au renforcement de la construction des parcours professionnels, voire interprofessionnels pour tous les acteurs éducatifs du champ de l'animation. Les 200 000 animateurs titulaires du seul BAFA, se verraient ainsi proposer un vaste plan de formation qui les qualifierait dans la durée.

La dernière piste préconise de développer le temps plein et l'employabilité des animateurs intervenant à toutes les étapes de la vie de l'enfant et au-delà du champ de la jeunesse, en s'appuyant sur les ressources du territoire et en créant des passerelles entre les différentes fonctions éducatives.

La Commission a d'ores et déjà commencé à travailler sur la feuille de route 2019-2020.

III) Commission Insertion des jeunes

En préambule, **Antoine DULIN** indique que la Commission a aussi travaillé en 2018 sur l'appel à projets sur les territoires.

1) *Revenu universel d'activité ouvert aux jeunes*

Le lancement de la concertation a eu lieu le 3 juin dernier pour s'étendre jusqu'au début 2020. Le COJ sera mis à contribution à partir de ses travaux.

a) **Constats**

20% des jeunes de moins de 20 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Les outils de politique publique axés autour de l'accès à l'emploi et de la stabilisation ne permettent pas, pour certains d'entre eux, de sortir des situations d'exclusion.

b) **Propositions de la Commission**

Six principes apparaissant nécessaires à la réforme ont été retenus :

- intégration des jeunes dans le droit commun dès dix-huit ans;
- mise en place d'un investissement social ne pouvant être opéré à budget constant ;
- meilleure lisibilité des politiques de soutien à la jeunesse ;
- automaticité dans l'accès pour lutter contre le non-recours, et facilitation de la délivrance des prestations sociales en favorisant les échanges d'informations entre acteurs institutionnels ;
- dissociation des APL du RUA ;
- mise en place d'un service public de l'insertion permettant un accompagnement adapté à la situation de chaque jeune.

c) Conditions pour une mise en œuvre réussie du RUA

Les nécessités mises en évidence tiennent à la connaissance par les jeunes de leurs droits, et à la stabilité des parcours scolaires et des acteurs de l'accompagnement. De surcroît, un besoin d'accompagnement accru dans les parcours administratifs des jeunes les plus vulnérables a été constaté, jusqu'à l'action auprès des acteurs économiques afin de favoriser l'insertion dans la vie professionnelle.

Enfin, RUA peut-être envisagé comme une première étape à l'instauration d'un capital de formation pour les jeunes.

d) Trois scénarios pour ouvrir l'accès des jeunes aux minima sociaux

Les trois scénarios ont des déclinaisons différentes :

- revenu universel d'autonomie (RUA) pour tous les jeunes à partir de dix-huit ans ;
- revenu universel d'émancipation (RUE) avec des fluctuations ;
- revenu universel d'insertion (RUI), ouvert exclusivement aux jeunes « ni en emploi ni en formation ».

2) *Le rapport Mobilité des jeunes : les préconisations à développer*

Sandrine CHARNOZ rappelle que l'objectif de la commission *ad hoc* était d'approfondir les préconisations du rapport Mobilité des jeunes, publié le 23 janvier 2019 par le COJ. Le travail a abouti à trente-sept préconisations. Puis un séminaire réunissant le COJ, l'administration et les jeunes a été organisé

Par ailleurs à la demande du ministre, la commission a retravaillé les thèmes de manière très opérationnelle. En définitive, chaque préconisation comportera un phasage dans le temps, une estimation budgétaire précise, des objectifs concrets et opérationnels.

Les thèmes retenus

Parmi les thèmes retenus figurent l'accès au permis de conduire et l'apprentissage du code de la route depuis l'école élémentaire. Une attention particulière a été portée à la sécurité routière, avec un axe effectif sur la formation des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base.

Les autres thèmes de réflexion concernent l'accès au logement et la construction, les APL et le Housing First, de même que l'orientation et le droit à la mobilité internationale.

Présentation de la méthode d'évaluation de la préfiguration du service national universel

Thibaut de SAINT-POL précise que le travail d'évaluation scientifique de la phase de préfiguration du SNU est en cours depuis huit mois au sein de l'INJEP.

1) *Les objectifs généraux de l'évaluation de la phase de préfiguration*

L'objectif de cette première phase d'évaluation est de profiter de la diversité des treize territoires pour observer les réussites et les dysfonctionnements de la phase de préfiguration, pour en tirer des enseignements

2) *Des méthodes d'évaluation mixtes*

Le dispositif d'évaluation repose sur trois opérations :

- une enquête quantitative réalisée auprès de la totalité des jeunes ayant effectué la phase de cohésion ;
- une enquête qualitative au moyen d'entretiens-observations auprès des jeunes et de professionnels ;
- une enquête qualitative globale sur la mise en place du dispositif, dans ses aspects d'information et de formation des jeunes, et en comparant les différents projets territoriaux.

3) *Démarche évaluative- volet qualitatif*

Lors des séjours de cohésion, près de 400 entretiens semi-directifs ont été prévus. Il s'agit de cerner la grande diversité des jeunes, et de mener des entretiens avec des professionnels de tous les territoires afin de comparer les regards sur le dispositif.

Les thématiques abordées avec les jeunes concerneront tant leur profil socio-économique, que leur motivation, les enseignements tirés, ou leur perception des différents modules. Avec les professionnels, les entretiens viseront à étudier leur place dans l'organisation et leur vision du déroulement du séjour. Le but est également de recueillir leurs retours d'expérience et leurs préconisations.

4) *Observations sur le terrain*

Les entretiens semi-directifs seront complétés par des observations sur chacun des sites, au début, au milieu et à la fin du séjour.

5) *Démarche évaluative- volet quantitatif*

En fin de séjour, deux questionnaires seront diffusés auprès de l'ensemble des jeunes sur des tablettes concernant notamment leur regard sur les différents modules, afin d'établir des éléments de diagnostic.

6) *Résultats attendus et perspectives*

Des premiers résultats à court terme, centrés sur la première phase du SNU, pourraient être présentés à l'automne 2019.

Intervention et échanges avec Monsieur Gabriel ATTAL

I) Cadre général

Gabriel ATTAL souligne l'importance de l'évaluation scientifique et de la phase pilote du SNU, qui représente une première étape fondamentale des travaux avant d'être enrichie par la suite, en particulier grâce à la contribution du COJ. La forme la plus efficace pour un travail partenarial serait de créer une commission au sein du COJ, spécifiquement dédiée au SNU, en y incluant les armées, le ministère de l'intérieur et même un grand nombre d'associations dans des domaines très variés. L'objectif sera d'obtenir un retour d'expérience dans un délai court.

Il est indiqué par ailleurs que malgré les demandes émanant de nombreux départements, il ne sera pas organisé de seconde phase pilote, et ce dans un souci d'efficacité. Dans l'attente de pouvoir intégrer le SNU, les jeunes pourront donc rejoindre les dispositifs d'engagement existants, tels que l'Agence du service civique.

En termes de calendrier, il a été procédé à la formation des chefs de centre, avant celle des tuteurs de maisonnée. Les réunions d'information des parents seront bientôt achevées, avec un grand succès puisque dans chacun des départements, les salles ont réuni plus de 1 000 personnes. C'est le signe que des familles entières ont été embarquées dans ce projet fédérateur qu'est le SNU.

Par ailleurs, dès la rentrée l'ensemble des politiques dédiées à la jeunesse connaîtront une grande actualité. A l'automne 2019, se tiendra le Comité interministériel Jeunesse (CIJ), dont l'axe prioritaire concerne les questions de mobilité. De plus, les administrations feront connaître, dès la fin juin 2019, leur avis sur les trente-sept propositions évoquées précédemment, avant un temps d'arbitrages politiques sous l'autorité du Premier ministre.

Au sein du CIJ, il est primordial que la question du logement soit abordée de manière centrale, car elle relève aussi du pouvoir d'achat. Les objectifs de 90 000 constructions fixés par le Président de la République pendant la campagne présidentielle, très ambitieux, ne sont pas encore atteints.

Gabriel ATTAL se prononce, à titre personnel, en faveur de l'inclusion des jeunes dans le revenu universel d'activité, afin de répondre à l'enjeu de la précarité et de la pauvreté. En outre la mise en place dans le cadre de la concertation, d'un collège spécialement dédié à la jeunesse (au sein duquel le COJ sera présent) constitue une bonne mesure.

Gabriel ATTAL réaffirme la grande attention qu'il portera à l'avis remis par le COJ et à l'ensemble de ses propositions, y compris celles à venir concernant notamment l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans, et les questions de ruralité.

II) Echanges avec la salle

Le **CNAJEP** appelle de ses vœux le maintien d'une pluridisciplinarité au sein du COJ. Les préconisations d'évaluation devront également donner lieu à ce regard croisé.

Gabriel ATTAL partage le souhait que la commission qui sera mise en place soit un lieu d'échanges et de recommandations pluriels sur le SNU.

Patrice WEISHEIMER souhaite bon courage à Gabriel Attal pour mettre en place sa politique, dans un contexte où les services Jeunesse et Sport sont aujourd'hui mis en difficulté. En effet, si les mesures concernant le secteur Jeunesse sont aujourd'hui plus rassurantes qu'il y a un an, le secteur Sports sera considérablement affaibli du fait de la privatisation d'un tiers de ses emplois, soit 1 500 à horizon 2020.

Gabriel ATTAL rappelle ne pas être en charge du secteur des Sports. Il assure cependant que la ministre Roxana Maracineanu y travaille, en lien avec les agents.

Charles FOURNIER s'interroge sur l'absence d'association des régions concernant l'évaluation du SNU, alors que la loi leur a confié le chef de filat dans le domaine de la mobilité et citoyenneté.

Gabriel ATTAL objecte qu'en réalité, les régions ont été associées au SNU par l'entremise de l'Association des régions de France. Cela étant, il est vrai qu'une clarification devra être apportée sur le sujet du chef de filat, qui fera l'objet d'un rapport de la députée Sylvie Charrière.

Clémence (étudiante UNEF) insiste sur la nécessité que la réforme du RUA ne s'effectue pas à budget constant, et que les APL ne soient pas fusionnées. Enfin les CROUS devront conserver la compétence des bourses.

Gabriel ATTAL reconnaît que ces questions se posent. C'est pourquoi les travaux du Collège Jeunesse représenteront des bonnes pistes de travail. Sur la question du budget, il faut rappeler que la réforme n'est pas guidée par un objectif budgétaire, mais par un souci de simplicité.

Cécile BERTHELOT indique que le Mouvement chrétien de la jeunesse rurale sera attentif aux suites données au séminaire de mai, et souhaite connaître la date du CIJ. De façon générale, il convient que les propositions soient mises en œuvre avec les organisations de jeunesse.

Gabriel ATTAL se félicite de la qualité du séminaire, dont les propositions nourriront le Comité interministériel. Aucune date précise n'a encore été fixée, mais il convient que la date retenue permette de vrais arbitrages politiques en amont.

Jonathan TETAS demande si les jeunes étrangers seront admis à participer au SNU, qui a un objectif d'intégration républicaine.

Gabriel ATTAL répond que le débat n'a pas été mené à l'occasion de la phase pilote. Néanmoins le projet de loi tranchera.

Intervention et échanges avec Monsieur Fabien Truong

La jeunesse est diverse, sans qu'on sache déterminer quand elle commence et où elle s'arrête. De plus, l'augmentation de l'offre éducative alourdit le niveau d'attentes et de frustrations.

La jeunesse est un mot d'ordre, tant les injonctions de la société à rester jeune sont manifestes. Dans un système politique qui semblait sclérosé, la jeunesse des candidats et au premier chef, celle du Président, ont été vantés comme une renaissance. Il est donc quelque peu ambivalent de dire que les jeunes ne sont pas écoutés.

Dans les quartiers populaires, il existe une pression consistant à affirmer que pour s'en sortir, il faut quitter son milieu. Ce phénomène peut occasionner des ruptures violentes et des difficultés.

La jeunesse étant un processus plutôt qu'un état, elle doit être pensée comme un cheminement. Cette notion de trajectoire s'entend avec celle de mobilité, aussi bien géographique qu'internationale. Lorsque les jeunes de milieux populaires issus de quartiers sensibles et de l'immigration font une expérience de voyage à l'étranger, ils en reviennent avec le sentiment assez fort d'être français. Il faut néanmoins prendre garde à la mobilité obligatoire. La question de l'enracinement et de l'attachement au territoire doit être considérée.

Le SNU est perçu comme un sauveur de la mixité sociale, étant observé que l'absence d'une telle mixité dans la société entraîne une souffrance.

Afin d'éviter que l'erreur n'impacte de façon négative la trajectoire des jeunes, la pédagogie par l'erreur permet d'apprendre beaucoup plus de ses échecs que de ses succès. Par conséquent, les politiques publiques jeunesse doivent aussi accepter qu'elles ne plantent que des graines difficilement évaluables, dont elles ne verront jamais les fruits à hauteur électorale.

En définitive, il est important de laisser le temps aux politiques jeunesse de se déployer, en veillant à la stabilité des interlocuteurs.